



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-02-03

Séance du 7 mars 2024

Date de la convocation :

29 février 2024

Affichage de la convocation :

1^{er} mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, sept mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à R. EZNACK), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER-PONS), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	15
procurations :	6
absents :	4
votants :	21

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Monsieur Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

VU les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte administratif 2023 du service principal ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance ne prenant pas part au vote. En son absence, Madame GREAU est nommée présidente de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2023 du service principal dont les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 6 988 347,30 €
- Section d'investissement : 1 277 962,73 €

Soit un excédent global de clôture de : 8 266 310,03 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération adoptée à l'unanimité.

La Présidente de séance,

Danièle GREAU



Un extrait significatif du compte administratif vous est transmis avec cette délibération.

*Un exemplaire complet avec toutes les pages annexes peut vous être remis
sur simple demande auprès des services municipaux.*